

DÉLIBÉRATION n° **2024-025** de la séance du **09/07/2024**

OBJET : Délibération modificative de la délibération du 19 mars 2024 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

L'an deux mille vingt quatre, le mardi neuf juillet à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à la Roche-Blanche, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
M. Pascal PRAS avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Laurent TURQUOIS, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Jacques PRAUD a été désigné secrétaire de séance.

Délibération modificative de la délibération du 19 mars 2024 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

EXPOSÉ

Lors de sa séance du 19 mars 2024, le Conseil d'administration a délibéré sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et plus particulièrement sur la mise en place de la nouvelle indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), reposant sur un ensemble de quatre groupes fonctions divisés en sous-groupes.

Il convient d'ajuster le tableau fixant les montant planchers et les montants plafonds d'IFSE répertoriés par groupes et sous-groupes de fonctions, afin de le compléter avec certains cadres d'emplois manquants.

Le reste de la délibération n'est pas modifié.

Le tableau récapitulatif des montants planchers et plafonds correspondant à ces modifications est présenté en annexe à la présente délibération et se substitue au tableau présenté dans la délibération du 19 mars 2024.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.712-1, L.714-4 à L.714-13 ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

VU la circulaire NOR : RDF F 14 27 139 C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire DGCL-DGFIP du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU les arrêtés fixant les montants de référence pour les services de l'Etat ;

VU la délibération n°2024-002 du 19 mars 2024 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP – indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire annuel (CIA)

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** l'insertion des cadres d'emplois des cadres territoriaux de santé et des psychologues dans le tableau fixant les montant planchers et les montants plafonds d'IFSE et répertoriés par groupes et sous-groupes de fonctions, et plus particulièrement au sein du groupe 2 : « Traduction opérationnelle des stratégies, élaboration et impulsion des mises en œuvre » (sous-groupes 2.1 et 2.2) ;
- **Approuve** la mise à jour du tableau fixant les montants planchers et les montants plafonds d'IFSE et répertoriés par groupes et sous-groupes de fonctions, tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD

ANNEXE : TABLEAU FIXANT LES MONTANTS PLANCHER ET MONTANTS PLAFOND D'IFSE

GROUPES FONCTIONS	SOUS GROUPES FONCTIONS	Catégories	Cadres d'emplois	Montants planchers bruts mensuels par groupe fonction et sous-groupe fonctions	Montants bruts annuels par groupe fonction et sous-groupe fonction	Montants planchers bruts annuels par fonction et sous-groupe fonction	Montants bruts annuels par groupe sous-groupe fonction (*)	Montants plafonds bruts annuels réglementaires
Stratégie, impulsion des politiques publiques et des stratégies de mise en œuvre	Groupe 1	A+	Administrateurs, Ingénieurs en chef	3 400 €	40 800 €	63 000 €		
		A+	Administrateurs, Ingénieurs en chef, Attachés, Ingénieurs	1 500 €	18 000 €	57 200 €		
		A	Administrateurs, Ingénieurs en chef, Attachés, Ingénieurs	1 300 €	15 600 €	51 200 €		
Traduction opérationnelle des stratégies, élaboration et impulsion des mises en œuvre	Groupe 2	A	Attachés, Ingénieurs, Médecins, Attachés de conservation du patrimoine, Cadres de santé paramédicaux	1 000 €	12 000 €	43 180 €		Application des montants plafonds bruts réglementaires imposés par filière et pour chaque cadre d'emplois
		A	Attachés, Ingénieurs, Médecins, Infirmiers en soins généraux, Attachés de conservation du patrimoine, conseillers socio-éducatif, Assistants socio-éducatif, Cadres de santé paramédicaux, Psychologues	720 €	8 640 €	38 250 €		Adaptation selon évolution de la réglementation dans
Pilotage des activités par secteurs d'activités ou de politiques publiques	Groupe 3	B	Rédacteurs, Techniciens, Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	530 €	6 360 €	19 660 €		intervention d'une nouvelle délibération
		B	Rédacteurs, Techniciens, Assistants de conservation du patrimoine	450 €	5 400 €	18 580 €		
Chargé de la mise en œuvre des activités	Groupe 4	C	Adjoints administratifs, agents de maîtrise, adjoints techniques, agent social, adjoints du patrimoine	370 €	4 440 €	11 340 €		